

Compte-rendu du Conseil Pédagogique **du jeudi 22 septembre**

Membre Excusé : M. Mairot

Un unique point est à l'ordre du jour de ce 1er conseil pédagogique : le projet d'évaluation. Mme la proviseure indique que ce projet d'évaluation peut être amendé chaque année. Avant diffusion aux élèves et aux familles, elle propose de revisiter avec les membres du conseil pédagogique ce document et au besoin, d'y apporter des précisions, des modifications.

Mme Guillot rappelle qu'une discipline est évaluée 1 seule fois :

- | | |
|--------------------------------|--|
| - soit en épreuves ponctuelles | } sur le cycle terminal
(classe de 1ère et de Terminale GT) |
| - soit en contrôle continu | |

Rappel du coefficient des épreuves ponctuelles

<u>1ère GT</u>	Français	oral : 5 écrit : 5
<u>Tale G</u>	Spécialités : 16 (chacune) Grand Oral : 10 Philosophie : 8	
<u>Tale techno</u>	Spécialités : 16 Grand Oral : 14 Philosophie : 4	

Un paragraphe sur les options est ajouté car la prise en compte de ces enseignements dans la note finale du baccalauréat diffère de ce que l'on a connu avant la réforme. Certaines familles et élèves sont encore sur cet ancien modèle.

Le projet d'évaluation concerne toutes les disciplines car les moyennes annuelles de 1ère et Tale G sont prises en compte pour Parcoursup.

Les objectifs de ce projet d'évaluation sont réaffirmés et sont rédigés de façon plus explicite:

- Rendre l'évaluation plus transparente et plus lisible pour les élèves afin qu'ils connaissent évidemment sur quoi ils seront évalués ; mais aussi les critères et les attendus des évaluations.
- Garantir la robustesse et la fiabilité des évaluations. Elles peuvent porter sur des situations variées qui évaluent des connaissances, des compétences et des capacités différentes et complémentaires.
- Viser à garantir l'**équité** de l'évaluation (équité entre les élèves de l'établissement, mais aussi équité entre les établissements) puisque nous devons nous appuyer sur un guide national.

Mme Guillot indique qu'elle a pu avoir accès à la lecture d'un certain nombre de projets d'évaluation.

Ils diffèrent peu des uns des autres, car ils ont été travaillé à l'aide du guide national.

Le contenu du projet d'évaluation

1/ Toutes les notes coefficientées sur Pronote comptent.

M. Vogel demande à ce qu'une démarche commune soit adoptée pour 1 coefficient moindre pour le devoir à la maison.

Mme Guillot répond que cela est déjà prévu. Dans le point réservé à la diversité des évaluations est déjà indiqué que ces devoirs devront être moins coefficientés que les autres. Mme Guillot indique qu'en Français, l'entraînement aux différents exercices du baccalauréat de Français, oblige les enseignants à donner des devoirs conséquents. Les professeurs ont l'habitude de les intégrer dans leur moyenne sans fausser sa représentativité ; ce que Mme Claude confirme.

2/ Le nombre de notes est de 3 par trimestre ou 3 par an ou pour les faibles horaires d'enseignement.

M. Fraisse fait remarquer que pour l'EMC cela reste difficile à atteindre.

Mme Guillot répond qu'en effet l'EMC bénéficie d'un faible horaire d'enseignement, soit 0,5 heure par semaine.

Néanmoins 3 devoirs doivent être réalisés (rappel également fait par les IA-IPR) pour l'année scolaire, car l'enseignement moral et civique compte coefficient 2.

3/ Diversité des évaluations.

Pas de modifications, ni questions.

4/ Programmation des évaluations ? Restitution ? Saisie dans Pronote.

Le constat est fait que les rattrapages augmentent le délai entre la passation du devoir et la restitution.

La mention "dans la mesure du possible" est donc ajoutée.

Avant de passer à la partie dédiée aux fraudes et aux rattrapages, Mme Guillot précise qu'à chaque CVL, les élèves de 1ère et Tale GT ont signalé une répartition très inégale d'une semaine à l'autre de la charge de travail en fonction du planning des devoirs.

Elle propose un fonctionnement mis en place dans d'autres établissements, à savoir :

- semaine A : réservée aux devoirs des spécialités
- semaine B : réservée aux devoirs des matières du tronc commun

Cette proposition n'est pas validée par les professeurs ; craignant pour les disciplines n'ayant la classe entière 1 semaine sur 2, un allongement du temps entre la fin du chapitre et la passation du contrôle.

Mme Guillot retire cette proposition mais demande à tous les enseignants une grande vigilance sur cette charge de travail, génératrice également de stress pour les élèves.

Les professeurs avancent que les élèves révisent souvent à la dernière minute avant un contrôle. La compétence "apprendre à réviser et à s'organiser dans son travail personnel" pourra faire l'objet d'un prochain conseil pédagogique.

Protocole de fraude

Pas de modifications.

Mme Guillot demande à chaque enseignant de suivre ce protocole qui limite les tentatives de fraude.

Mme Guillot précise que l'utilisation pour les devoirs de la salle de conférence, si elle peut éviter quelques dérives, n'est pas la panacée. Une surveillance active est nécessaire. Mme Cholley demande si, en cas de doute, un professeur peut demander à vérifier le poignet d'un élève (montre connectée?). Mme Guillot répond qu'un professeur n'outrepasse pas son autorité en demandant ce genre de chose. Le professeur est tout à fait dans son droit.

Suivi de l'évaluation

La robustesse de l'évaluation est réaffirmée et dépend de la participation de l'élève à chacune des évaluations.

Les professeurs font part de la difficulté de faire rattraper les devoirs pour une petite frange de la population scolaire.

Mme Guillot est bien consciente de ce problème et de l'énergie déployée par les professeurs l'an passé.

Elle propose de fournir en pièce jointe de ce compte-rendu une convocation officielle pour un rattrapage.

Ce document stipulera qu'en cas de moyenne non représentative, une épreuve de remplacement sera organisée en fin de trimestre, constituant la moyenne trimestrielle sur l'ensemble des chapitres de tout le trimestre.

Evidemment Mme Guillot fait confiance aux enseignants pour bien distinguer l'élève qui est de bonne foi mais malade le jour de l'évaluation et qui ne souhaite pas "voir" baisser sa moyenne trimestrielle et de ce fait éviter l'évaluation.

Cette convocation officielle peut être réservée aux élèves peu enclins aux rattrapages.

C'est au professeur de juger au final de la représentativité ou non de la moyenne trimestrielle.

Mme Sartori demande si ce protocole s'applique aux élèves de 2nde. Mme Guillot répond que pour le choix d'orientation des élèves, des moyennes représentatives sont nécessaires. Toutefois le devoir de rattrapage trimestriel ne concerne que les élèves du cycle terminal

PJ :

- Le nouveau projet d'évaluation.

En bleu apparaissent les ajouts ou modifications.

La Proviseure demande aux professeurs principaux de présenter ce projet à leurs élèves.

- La convocation : devoir de rattrapage.

La Proviseure,
A. GUILLOT

